



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/04/2026

**AFFICHEE LE :**

21/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

**DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28 avril 2026

**L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS** : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL****DELIBERATION N° DELIB-2026-061****RAPPORTEE PAR : Monsieur Xavier ONRAED**

Le budget principal de la Ville pour l'année 2026 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes : 19 125 021,42 €

Dépenses : 19 125 021,42 €

En section d'investissement :

Recettes : 3 137 936,16 €

Dépenses : 3 137 936,16 €

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser de procéder le cas échéant à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des deux sections dans la limite de 7,5% des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, comme le permet l'instruction comptable et budgétaire M57 (fongibilité des crédits), hormis le chapitre 012 – Dépenses de personnel, qui devra toujours faire l'objet d'une décision budgétaire modificative présentée en conseil municipal.

Dans le cas de l'application de cette autorisation ainsi définie, Madame la Maire informera le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Par conséquent,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2026 du budget principal de la Ville et le rapport de présentation, Après consultation des conseillers municipaux réunis le 08 avril 2026,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BON- NARD, Fabienne JARREAUD, Phi- lippe BOMBLED, Murielle DUVET	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**